

COMMUNE  
DE  
**R O S S F E L D**  
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33  
Télécopie : 03 88 74 35 37  
✉ [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)

Conseillers élus :  
15  
Conseillers en fonction :  
14  
Conseillers présents :  
12  
Date de convocation :  
3 janvier 2013

## Séance du 8 janvier 2013

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

- ↳ tous les membres sauf :
- Mme Nathalie GUERLIN, excusée,
  - M. Jean-Marie GRUNERT, non excusé.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 10/12/2012
3. Location du lot n° 1 de la chasse communale
4. Divers

#### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à **l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

#### **2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/12/2012**

Le procès-verbal de la séance du 10/12/2012 est adopté à **l'unanimité** par les membres présents.

#### **3. LOCATION DU LOT N°1 DE LA CHASSE COMMUNALE**

Suite au décès subis de M. Maurice CHRIST, locataire du lot n° 1 de la chasse communale, Mme Yvette CHRIST, son épouse, propose la cession de son bail à Messieurs Jean-Pierre RETZ, François HURSTEL et Paul DREYFUS. Ces personnes étaient déjà, soit permissionnaires, soit garde-chasse sur le lot de M. CHRIST.

Ils demandent la réduction du prix du bail de 13 250 € à 8 000 € par an pour les deux années restantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la cession du droit de bail aux 3 personnes susmentionnées.

Toutefois, le cahier des charges type concernant la location de la chasse communale pour la période du 2 février 2006 au 1<sup>er</sup> février 2015 stipule qu'aucune révision du coût de la location n'est possible en cours de bail pour quelque raison que ce soit.

Le conseil municipal, considérant que le décès de M. CHRIST est un évènement particulier et bien sûr, non prévu, après en avoir délibéré est prêt à faire un effort sur le prix de la location pour les deux années restantes.

**Proposition pour la réduction du prix de la location à 8 000 €** : 1 vote pour (M. Pascal VETTER) et 11 votes contre.

**Proposition pour la réduction du prix de la location à 10 000 €** : 9 votes pour, 1 abstention (M. Pascal HURSTEL) et 2 votes contre (M. Christian MANGOLD et M. Pascal VETTER).

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de prendre contact avec les futurs locataires afin de leur présenter cette proposition et se réserve le droit de passer à une adjudication en cas de désaccord entre les deux parties.

## **12. DIVERS**

### **Urbanisme :**

Le conseil municipal est avisé des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- ✓ déclaration préalable déposée par M. Daniel DIERSTEIN pour l'installation de 36 panneaux photovoltaïques d'une surface de 59,4 m<sup>2</sup> sur sa toiture, 24 rue Principale, section D n° 63 ;
- ✓ permis de construire déposé par M. et Mme Dorian HIGUERAS pour la construction d'une maison individuelle, lot n° 7, lotissement Kreuzel 2<sup>ème</sup> tranche, section 04 n° 224/138.

### **Incivilités :**

De nombreuses incivilités et dégradations ont été commises durant les fêtes de fin d'année aux abords de la mairie et dans le village (pensées arrachées, poubelles détruites, bris de verre, etc...). Ces agissements sont l'œuvre de jeunes du village.

Clôture de la séance à 21h30.